

Prix Louis Dallèves

Appel aux candidatures

Le Prix Louis Dallèves 2016 est mis au concours. Il est destiné à récompenser un travail de droit des poursuites rédigé par un étudiant de la Faculté de droit de Genève et achevé lors de l'année 2016.

Les personnes intéressées sont invitées à faire acte de candidature en remettant leur travail en trois exemplaires à la Faculté de droit (Secrétariat du département de droit commercial [bureau 4035], Uni-Mail, 1211 Genève 4), d'ici au 15 février 2017.

Personnes pouvant postuler : étudiants de la Faculté de droit de Genève

Travaux entrant en ligne de compte : travail de grande qualité en lien avec le droit des poursuites (par exemple un travail de séminaire, un mémoire rendu dans le cadre du programme de *LL.M. Banking & Finance* ou de *LL.M. Tax*, une thèse de doctorat)

Montant du prix : au maximum Frs 4000 (le montant est fixé par la Commission du Prix Louis Dallèves, désignée par le Collège des professeurs de la Faculté)

Délai pour se porter candidat : 15 février 2017

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au prof. Bénédicte Foëx

Le professeur Louis Dallèves a été professeur à la Faculté de droit de Genève, dont il a été Doyen ; il y a enseigné notamment le droit des poursuites, le droit commercial, les droits réels et le droit des papiers-valeurs. Peu avant son décès, survenu en juin 2002, il avait conseillé les employés d'une société tombée en faillite. Grâce à ses conseils avisés, ces employés ont obtenu le versement d'un dividende substantiel. Désireux de manifester leur reconnaissance et d'honorer la mémoire du professeur Louis Dallèves, ils ont prélevé sur leur dividende le montant qui a permis d'instituer le Prix Louis Dallèves. Informée de ce geste émouvant, la famille de Louis Dallèves a versé à la Faculté un montant identique, doublant ainsi le capital du prix.